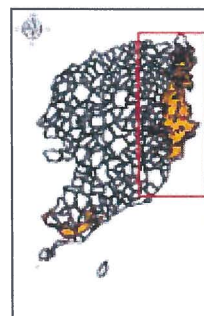


### Annexe 2E - Zonage des îlots culturaux du marais Poitevin à teneur en argile supérieure à 40 %

Ces zonages s'appliquent à l'exception des surfaces déclarées en pâturages permanents à la PAC surfaces 2010.



 Zones très argileuses du Poitevin

Echelle : 1:300 000  
0 5 000 10 000 Mètres



Carte réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Vendée / Novembre 2010